



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale

DSSI-OIAS, Rathausplatz 1, case postale, 3000 Berne 8

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 78 11
info.ais.gsi@be.ch
www.be.ch/dssi

Août 2026

2e chance pour une 1re formation – formation professionnelle pour adultes

Mesdames, Messieurs,

Le coup d'envoi de la septième édition du projet « 2^e chance pour une 1^{re} formation » de la Fondation Stanley Thomas Johnson a été donné. Le but de ce projet est de permettre à des adultes motivés de suivre une formation professionnelle, voire une formation professionnelle supérieure, afin de mieux s'insérer sur le marché du travail.

Grâce à ce projet, 69 personnes ont déjà pu apprendre un métier reconnu, améliorer durablement leurs perspectives professionnelles et asseoir leur indépendance financière à plus long terme : voilà qui témoigne de son succès !

Les participantes et participants sont accompagnés dans la définition de leur objectif professionnel, puis soutenus lors de la recherche d'une place d'apprentissage et coachés durant leur formation. Spécifiquement adaptée aux situations individuelles, l'offre assure un accompagnement répondant aux besoins, aussi sur le long terme. Parallèlement, le projet vise à une collaboration simple et efficace avec les services sociaux, permettant de soutenir et de soulager ponctuellement les assistantes sociales et assistants sociaux gérant les dossiers des personnes concernées.

Annoncez des personnes avec le profil correspondant en vue de la procédure de sélection sur le site <https://www.2chance1formation.ch>, où vous trouverez de plus amples informations sur le projet.

Critères d'admission

- Avoir 25 ans ou plus
- Avoir son domicile dans le canton de Berne
- Être soit de nationalité suisse, soit de nationalité étrangère avec un permis de séjour C, B ou F (un livret N ou S ne suffit pas)
- Être sans diplôme professionnel reconnu en Suisse ou sans maturité
- Ne pas disposer de moyens personnels suffisants pour financer soi-même une formation
- Ne pas percevoir de rente AI ou être en attente d'une mesure AI
- Avoir une bonne capacité d'expression à l'oral et à l'écrit en français ou en allemand (niveau B1, avec volonté d'atteindre le niveau B2 jusqu'au début de la formation)

- Justifier d'une expérience professionnelle en Suisse d'au moins trois à six mois
- Faire preuve de motivation, d'engagement et d'endurance

Financement

Les coûts du projet sont pris en charge par la Fondation Stanley Thomas Johnson, l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) et l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne.

Les dépenses supplémentaires (par exemple pour l'achat de manuels ou les frais d'écolage) qui ne sont pas assumées par l'établissement de formation incombent à l'aide sociale ou aux personnes participantes. Le financement de cours de langue supplémentaires ainsi que l'indemnisation des frais de transport, des repas pris à l'extérieur et des autres frais annexes sont régis par les dispositions pertinentes de l'aide sociale matérielle. Les personnes qui prennent part au projet doivent impérativement disposer d'un ordinateur portable à compter de l'année de préparation. La garde de leurs enfants doit être assurée durant la période de participation au projet.

Étapes de la procédure d'admission

De préférence, sont admises au projet les personnes déjà actives sur le marché primaire du travail (travailleuses et travailleurs pauvres ou working poor) ou celles qui font partie d'un programme d'insertion professionnelle mené par un partenaire POIAS ou un partenaire régional qui les recommande pour participer au projet. En pareil cas, **le partenaire doit remettre un (bref) compte rendu (voir informations en annexe).**

Madame Susanne Bachmann, coordinatrice de projet de la Fondation Stanley Thomas Johnson, répond volontiers à **vos questions** au 031 633 25 95 ou à l'adresse 2.chance@johnsonstiftung.ch.

Pour toute **question relevant du droit de l'aide sociale**, par exemple concernant les coûts de formation et les dépenses professionnelles, nous vous invitons à vous adresser à la section Aide sociale de l'OIAS (031 633 78 11, info.sozialhilfe@be.ch).

Nous nous réjouissons de nombreuses inscriptions jusqu'au 18 octobre 2026 et nous tenons à votre disposition pour toute question.

En vous remerciant de votre intérêt et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office de l'intégration et de l'action sociale

Christian Amstutz
Responsable de division
Division Intégration, asile et aide sociale

Le projet « 2^e chance pour une 1^{re} formation » est le fruit de la collaboration ci-dessous :